



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture  
Direction des relations  
avec les collectivités locales

Toulouse, le **14 NOV. 2016**

### **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES** **Requalification et sécurisation du chemin des Izards et de ses accès** **entre le chemin Rispet et la route de Launaguet** **du 4 janvier au 1<sup>er</sup> février 2017 inclus**

#### **Objet des enquêtes**

Deux enquêtes sont conjointement ouvertes, dans les communes de Toulouse et Launaguet sur :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la requalification et à la sécurisation du chemin des Izards et de ses accès, entre le chemin Rispet et la route de Launaguet,
- la détermination des immeubles à acquérir et la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

#### **Autorité responsable du projet**

Le projet de requalification et de sécurisation du chemin des Izards et de ses accès est conduit sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole – 6 rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse cedex 5, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

#### **Durée des enquêtes**

Les enquêtes se dérouleront pendant 29 jours entiers et consécutifs, du mercredi 4 janvier au mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 inclus.

#### **Lieux et siège de l'enquête**

L'enquête est ouverte dans les communes de Toulouse et Launaguet.  
Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse est désignée siège de l'enquête.

#### **Désignation du commissaire enquêteur**

Monsieur Patrick LEGRAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du président du tribunal administratif de Toulouse en date du 12 octobre 2016.

En cas d'empêchement, Monsieur Patrick LEGRAND sera suppléé par Monsieur Christian MARTY.

#### **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête**

- dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire resteront déposés, pendant toute la durée de l'enquête, à :

- la mairie de quartier de Croix Daurade, 147 route d'Albi à Toulouse,
- la mairie de quartier de Lalande, 3 place Paul Riché à Toulouse,
- la mairie de quartier des Trois Cocus, 97 rue Ernest Renan à Toulouse,
- la mairie de Launaguet, 95 chemin des Combes à Launaguet,
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- **sur le site internet suivant :**

[www.haute-garonne.gouv.fr/enquetechemindeszards](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetechemindeszards)

#### **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations**

- **Consigner ses observations sur les registres d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres distincts à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à :

- la mairie de quartier de Croix Daurade, 147 route d'Albi à Toulouse,
- la mairie de quartier de Lalande, 3 place Paul Riché à Toulouse,
- la mairie de quartier des Trois Cocus, 97 rue Ernest Renan à Toulouse,
- la mairie de Launaguet, 95 chemin des Combes à Launaguet,
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

- **S'adresser par courrier ou par voie électronique au commissaire enquêteur**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à Monsieur Patrick LEGRAND, commissaire enquêteur :

- **soit par courrier postal adressé** à Monsieur le commissaire enquêteur, Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse cedex 5, siège de l'enquête, qui les annexera aux registres d'enquête ;
- **soit par voie électronique** en se rendant sur le site internet suivant :

[www.haute-garonne.gouv.fr/enquetechemindeszards](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetechemindeszards)

Les courriers et courriels seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, aux registres déposés à Toulouse Métropole à Toulouse, siège de l'enquête.

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences suivantes :

- le mercredi **4 janvier 2017** de 9 h 00 à 12 h 00, à la **mairie de Launaguet**,
- le jeudi **12 janvier 2017** de 14 h 00 à 17 h 00, à la **mairie de quartier de Lalande à Toulouse**,
- le vendredi **20 janvier 2017** de 14 h 00 à 17 h 00, à la **mairie de quartier de Croix Daurade à Toulouse**,
- le lundi **30 janvier 2017** de 14 h 00 à 17 h 00, à la **mairie de Launaguet**.

#### **Information des propriétaires**

Il est signalé, en application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés, autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation, seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité.

#### **Lieux où, à l'issue des enquêtes, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur**

Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, dans les mairies de quartier de Croix Daurade, Lalande et Trois Cocus à Toulouse, à la mairie de Launaguet, ainsi qu'au siège de Toulouse Métropole où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et des conclusions, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'aménagement commercial et de l'utilité publique – 1 place Saint Etienne – 31038 TOULOUSE CEDEX 9.

Enfin, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne :

[www.haute-garonne.gouv.fr/enquetechemindesizards](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetechemindesizards)

**□ Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes**

A l'issue des enquêtes, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur l'utilité publique de l'opération et la cessibilité, au profit de l'expropriant, des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Pour le préfet  
et par délégation,  
Le secrétaire général

Stéphane DAGUIN

